Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DIRECTIVE 2004/26/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 21 avril 2004

modifiant la directive 97/68/CE sur le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 146 du 30.4.2004, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2016/1628 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016	L 252	53	16.9.2016

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dir/2004/26/2004-05-20/fra